

BREVET D'INVENTION.

Gr. 18. — Cl. 1.

N° 843.941

Perfectionnements aux porte-plume réservoir.

Société anonyme dite : SOCIÉTÉ ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS EDAC résidant en France (Seine).

Demandé le 19 mars 1938, à 11^h 41^m, à Paris.

Délivré le 11 avril 1939. — Publié le 12 juillet 1939.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention concerne des perfectionnements aux porte-plume réservoir et vise plus particulièrement un mode de fixation, simple et efficace, de certains des organes du porte-plume à l'intérieur du corps.

Selon l'invention, cette fixation est obtenue par l'intermédiaire d'une bague en caoutchouc ou autre matière déformable qu'on peut introduire librement à l'intérieur du corps et dilater ensuite radialement par compression axiale entre une pièce formant écrou et une pièce formant butée, en vue de rendre cette bague solidaire à la fois du corps du porte-plume et du ou des organes à fixer.

L'invention peut être appliquée pour la fixation de l'un quelconque ou de plusieurs des organes des porte-plume réservoir. On peut, par exemple, l'appliquer pour la fixation de la section portant la plume ou de la poche formant réservoir ou encore pour la fixation simultanée de ces deux organes.

Les modalités de construction varieront suivant qu'il s'agit d'assurer la fixation de tel ou tel des organes ci-dessus.

Ces modalités ainsi que les particularités et les avantages de l'invention ressortiront de la description qui va en être faite en regard des dessins annexés qui représentent,

schématiquement et simplement à titre d'exemple, diverses formes de réalisation de l'invention.

Sur ces dessins :

La figure 1 est une vue en coupe longitudinale d'un porte-plume dans lequel l'invention a été appliquée pour la fixation simultanée de la section et de la poche en caoutchouc formant réservoir ;

La figure 2 représente l'application de l'invention à la fixation de la poche en caoutchouc dans un porte-plume du type dans lequel le réservoir est constitué par le corps du porte-plume lui-même ;

Les figures 3 et 4 représentent une fixation, selon deux variantes de l'invention, de la section des porte-plume de n'importe quel type.

Le porte-plume réservoir représenté sur la figure 1 est du type dans lequel le réservoir d'encre est constitué par une poche en caoutchouc 1 disposée à l'intérieur du corps 2 et qu'on peut déformer de l'extérieur par l'un quelconque des moyens actuellement connus (non représenté).

A la manière habituelle, une section 3 portant la plume 4 est fixée à l'extrémité du corps.

On a représenté sur cette figure l'applica-

tion de l'invention à la fixation simultanée, sur le corps, de la poche 1 et de la section 3. Selon l'invention, cette fixation est obtenue par l'intermédiaire d'une bague 5 en caoutchouc, ou autre matière déformable, qui est traversée par un boulon 6 comportant un épaulement 7 et une tige 8 se terminant par une portée filetée 9.

Pour obtenir la fixation désirée, on place tout d'abord la poche 1 sur la bague 5. On enfle ensuite l'ensemble formé par cette poche 1, la bague 5 et le boulon 6 qui traverse cette bague, à l'intérieur du corps 2 jusqu'à ce que l'épaulement 10 de la poche vienne buter contre un épaulement correspondant du corps 2. On met ensuite en place une rondelle 11 et on visse enfin la section 3 sur la portée filetée 9 de la tige 8 du boulon 6. Ce vissage permet de comprimer la bague 5 entre l'épaulement 7 et la rondelle 11. Cette compression axiale provoque une dilatation radiale de la bague 5 qui est alors rendue solidaire, d'une part, vers l'extérieur, du corps 2 et de la poche 1 et, d'autre part, vers l'intérieur, de la section 3. On obtient ainsi, par un dispositif simple et efficace, une bonne fixation simultanée de la poche 1 et de la section 3.

On a représenté sur la figure 2, l'application de l'invention à la fixation de la poche en caoutchouc 1 dans un porte-plume réservoir du type dans lequel le réservoir 12 est constitué par le corps même 2 du porte-plume, la poche 1 jouant alors le rôle de pompe pour le remplissage. Dans ce cas, la compression de la bague de caoutchouc 5 est obtenue par l'intermédiaire d'un écrou 13 spécialement prévu à cet effet et qui, dans cette construction, joue le rôle que jouait la section 3 dans le porte-plume de la figure 1.

Sur la figure 3, on a représenté l'application de l'invention à la fixation de la section 3 des porte-plume de n'importe quel type. Suivant l'invention, cette fixation est encore obtenue au moyen d'une bague 5 qui peut être comprimée entre une rondelle 14 préalablement vissée sur le taraudage intérieur 15 de l'extrémité du corps 2 du porte-

plume, et une rondelle 16 sur laquelle agit un épaulement 17 de la section 3 lorsque cette dernière est vissée par sa portée filetée 18 sur le taraudage d'extrémité 15 du corps 2.

Enfin dans la variante de la figure 4, la fixation de la section 3 du porte-plume est encore obtenue par l'intermédiaire d'une bague en caoutchouc 5. Selon cette variante, la compression axiale de cette bague est obtenue entre un écrou 19 butant contre un épaulement 20 du porte-plume et une rondelle 21 sur laquelle agit un épaulement 22 de la section 3. Cette dernière est munie d'une portée filetée 23 qu'on visse dans l'écrou 19 pour obtenir la compression désirée de la bague 5.

On comprend facilement que ces diverses variantes n'ont été données qu'à titre d'exemple, étant donné que les modalités de construction pourront varier dans une certaine mesure suivant les types de porte-plume auxquels on veut appliquer l'invention et suivant la forme et le nombre des organes dont on veut assurer la fixation.

Il va d'ailleurs de soi que l'invention n'a été décrite et représentée qu'à titre explicatif et nullement limitatif et qu'on pourra y apporter des modifications de détail sans altérer son esprit.

RÉSUMÉ.

Mode de fixation de certains des organes des porte-plume réservoir, à l'intérieur du corps de ces porte-plume, caractérisé par le fait que cette fixation est obtenue par l'intermédiaire d'une bague en caoutchouc ou autre matière déformable qu'on peut introduire librement à l'intérieur du corps et dilater ensuite radialement par compression axiale entre une pièce formant écrou et une pièce formant butée, en vue de rendre cette bague solidaire à la fois du corps du porte-plume et du ou des organes à fixer.

Société anonyme dite : SOCIÉTÉ ANONYME
DES ÉTABLISSEMENTS EDAC.

Par procuration :

Société BRANDON, SIMONNOT et RINUT.

Fig. 1

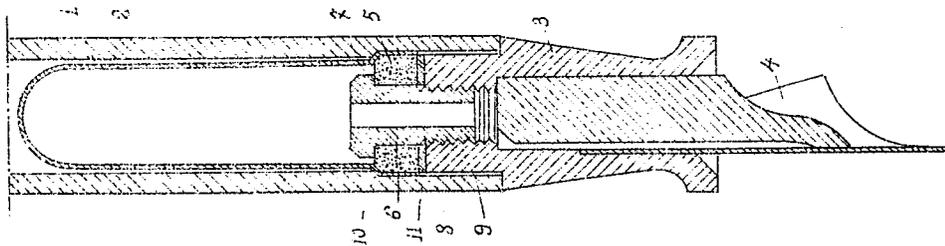


Fig. 2

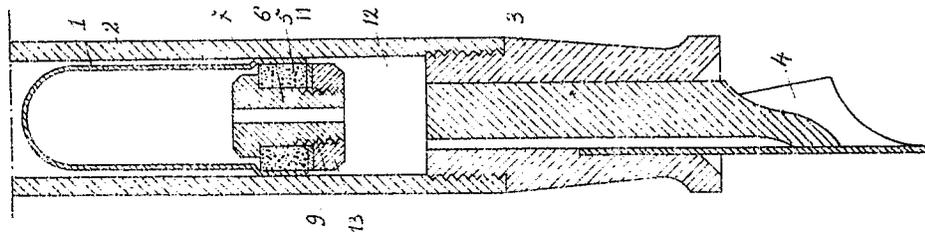


Fig. 3

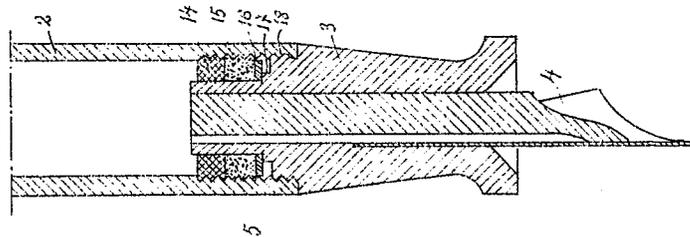


Fig. 4

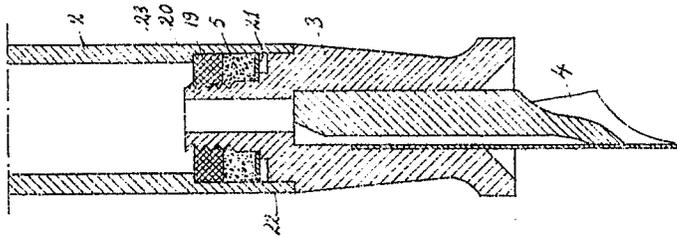


Fig. 1

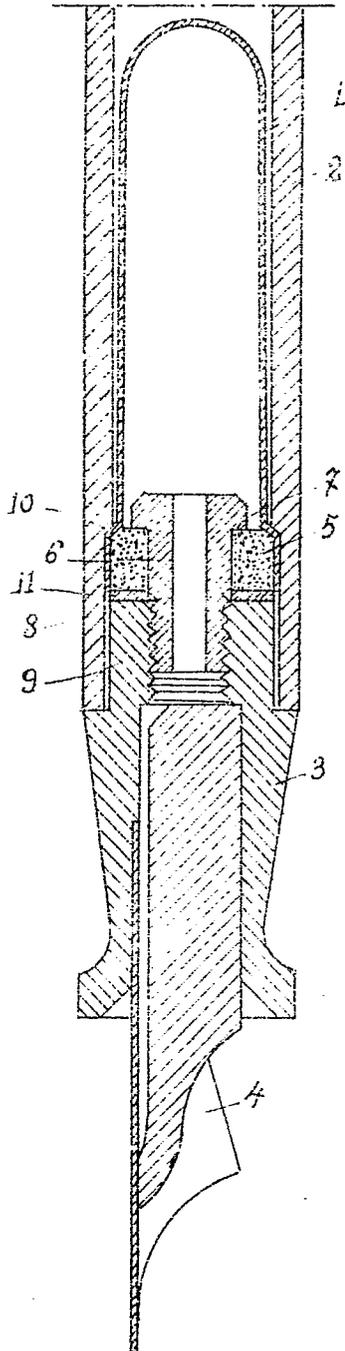


Fig. 2

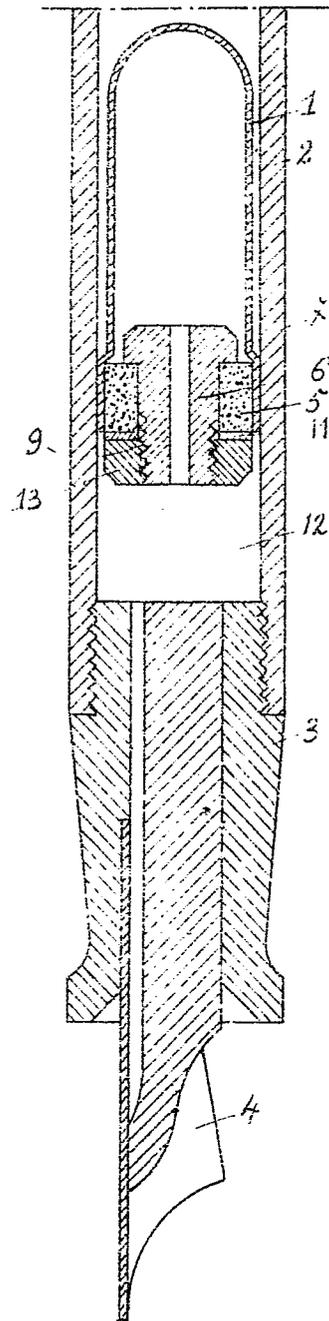


Fig. 3

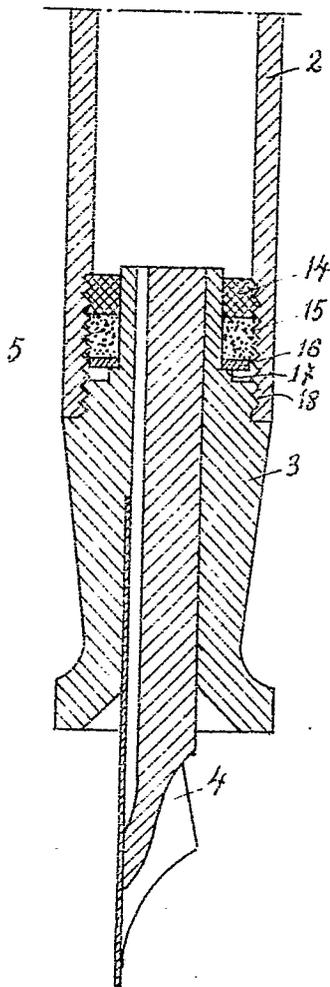


Fig. 4

